

## Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen & Mayr SA répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (CSBP), à la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2015 ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2015.

### 1. Structure du groupe et actionariat

#### 1.1 Structure du Groupe

Zwahlen & Mayr SA, fondée le 21 juillet 1948 dont le siège est à Zone industrielle 2 1860 Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox.

Elle détient une seule participation (100%) la société Efimex SA, entreprise générale de construction, ayant son siège social à Aigle, au capital de CHF 600'000.

Zwahlen & Mayr SA est cotée au SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1996 sous le code ISIN **ZWM CH0002661731** et numéro de valeur **266'173**.

Au 31 décembre 2015, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 7'589'760.-**

Au 29.02.2015, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 7'553'580.-**

#### 1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2015, les actionnaires principaux de Zwahlen & Mayr SA étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	25'000	35.61
Intesa Sanpaolo Holding International SA	5'000	7.12

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	24'453	34.83
Personalvorsorgestiftung von Roll Infratec AG	2'650	3.77

La société Sitindustrie Suisse SA est détenue à 100% par la société Cimolai depuis le 29 mars 2012.

La société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires sur les actions de Zwahlen & Mayr SA.

#### 1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

### 2. Structure du capital

#### 2.1. Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen & Mayr SA s'élevait au 31 décembre 2015 à CHF 14'040'000.- Il est entièrement libéré.

## **2.2. Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel**

Zwahlen & Mayr SA n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

## **2.3. Modification du capital**

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue au cours des trois derniers exercices.

## **2.4. Actions et bons de participation**

Le capital-actions de Zwahlen & Mayr SA est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200 chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 1 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale, ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Seules les actions au porteur sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange.

Il n'existe pas de bons de participation.

## **2.5. Bons de jouissance**

Il n'existe pas de bons de jouissance.

## **2.6. Restrictions de transfert et inscription des "nominees"**

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration. Cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. En 2015 aucune demande à cet égard n'a été soumise au conseil d'administration. Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui se sont regroupées entre elles par des liens en capital et/ou en voix, par le biais d'une direction unique ou sous une forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales, ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éluder les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le conseil d'administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du conseil d'administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert peut être décidée à la majorité simple des actionnaires, conformément au Code des obligations.

## **2.7. Emprunts convertibles et options**

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

### 3. Conseil d'administration

#### 3.1.a. Membres du conseil d'administration

**Jean-Claude Badoux**, Professeur, Dr es sciences et Dr hc, administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis 1999, est devenu président du conseil d'administration depuis le 29 avril 2011. Il est président honoraire de l'EPFL. Il a siégé au conseil d'administration du groupe Coop et de son bureau jusqu'à juin 2005, ainsi qu'à celui du CSEM (Centre suisse d'électronique et microtechnique) jusqu'à fin 2004. Il a été jusqu'à fin 2011 Vice-président de la Fédération Mondiale des Organisations d'ingénieurs (FMOI, 17 millions d'ingénieurs). De nationalité suisse, il réside en Suisse. M. Jean-Claude Badoux a démissionné avec effet immédiat en date du 24.09.2015. L'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale ou son successeur sera nommé est assuré par M. Mion, vice-président du conseil d'administration.

**Luigi Mion**, est administrateur et vice-président de Zwahlen & Mayr SA depuis avril 2015. Il est titulaire d'un diplôme de technicien de production industrielle. Il est engagé au sein de la Société Armando Cimolai en septembre 1961. Au sein de cette société, il occupe successivement les postes d'assistant de production, puis Responsable des achats logistique et montage. En 1989 il est nommé Responsable de l'ensemble des achats de la société Cimolai SPA, en 2006 il est promu Directeur avec la responsabilité du même service. En octobre 2010, il intègre le Conseil d'administration de la société Cimolai SPA. En parallèle, il assume de mars 2013 à décembre 2014 la conduite de la société Industrie Meccaniche Cimolai. Outre les mandats précités, il est Président de Cimolai Energy Srl et CEO de Cimolai Heavy Lift Srl. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Suite à la démission de M. Badoux, M. Mion assure l'intérim de la présidence du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Roberto Raggiotto** est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis avril 2012. Il est licencié en économie de l'Université de Trieste et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 1996 pour le compte du groupe Cimolai, auprès duquel il a exercé successivement les fonctions de comptable, de responsable du contrôle de gestion et enfin, depuis 2008, de directeur administratif et financier. En avril 2011 il devient administrateur de la société Romaro Engineering SRL en Italie. De nationalité italienne, il réside en Italie.

**Pierpaolo Rossetto** est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis avril 2012. Il possède un diplôme d'ingénieur de l'Université de Padoue. Depuis 30 ans, il travaille pour le compte de la société Cimolai, pour laquelle il a exercé différentes fonctions, notamment celles de chef de projet, de manager puis de directeur. M. Rossetto possède une très vaste expérience dans la fourniture et l'assemblage de structures métalliques complexes telles que des ponts, des viaducs ou des bâtiments. De nationalité italienne, il réside en Italie.

#### 3.1.b. Membres du conseil d'administration.

**MM. Mion, Raggiotto et Rossetto** sont employés de la Société Cimolai Spa dans laquelle ils ont un rôle de direction opérationnelle comme indiqué dans le descriptif ci-dessus.

#### 3.2. Autres activités et groupement d'intérêt

Aucun membre du conseil d'administration et de la direction n'a d'autres fonctions importantes que celles figurant dans les profils des membres du conseil d'administration (chiffre 3.1)

#### 3.3. Interdépendances

*Abrogé*

### 3.4. Election et durée du mandat

#### 3.4.1. Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'assemblée générale élit individuellement pour une durée d'un an :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Le Président du Conseil d'Administration
- Les membres du Comité de rémunération
- Le représentant indépendant des actionnaires minoritaires

L'assemblée générale du 29 avril 2015 a ratifié la proposition du conseil d'administration d'élire Monsieur Laurent Nicod, avocat-notaire à Monthey, comme représentant indépendant du 29 avril 2015 au 28 avril 2016.

Toutes les personnes élues au sein des organes ci-dessus sont rééligibles.

La limite d'âge des membres du conseil est, en règle générale, fixée à 75 ans.

#### 3.4.2 . Première élection et terme du mandat

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre	Membre depuis	Terme mandat	Exécutif/ non exécutif
Jean-Claude Badoux	CH	1935	Président	18.06.1999	24.09.2015 (démission)	non exécutif
Luigi Mion	I	1945	Vice-Président Président par intérim	28.04.2016 25.9.2015	Avril 2016 Avril 2016	exécutif exécutif
Roberto Raggiotto	I	1969		30.04.2012	Avril 2016	non exécutif
Pierpaolo Rossetto	I	1956		30.04.2012	Avril 2016	non exécutif

### 3.5 Organisation interne

#### 3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser. Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société, ainsi que l'observation stricte du Règlement de cotation et des autres dispositions applicables de la SIX Swiss Exchange SA.

Le président du conseil d'administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le conseil d'administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

### **3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du conseil d'administration**

#### **Comité exécutif du conseil**

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du conseil d'administration formé de MM. Jean-Claude Badoux, jusqu'au 24.9.2015, Luigi Mion (président) dès le 25.9.2015, Roberto Raggiotto et Pierpaolo Rossetto.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le conseil d'administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise sont identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

#### **Comité d'audit**

Le comité d'audit est formé de MM. Roberto Raggiotto (président) et Pierpaolo Rossetto. Il bénéficie d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des collaborateurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au conseil d'administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale

#### **Comité de rémunération et de nomination**

Le comité de rémunération et nomination est composé de M. Jean-Claude Badoux (président), jusqu'au 24.09.2015 et de M. Luigi Mion, les deux élus lors de l'assemblée générale du 29 avril 2015.

A la suite de la démission de M. Badoux le 24 septembre 2015, le Conseil d'administration a désigné à l'unanimité M. Roberto Raggiotto comme membre, M. Luigi Mion assumant la présidence.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Conformément aux dispositions de l'ORAb (Ordonnance sur les rémunérations abusives), il propose avec l'aval du Conseil d'administration les limites maximales des rémunérations pour l'année suivante ainsi que les montants complémentaires pour acceptation. Ceux-ci seront validés par l'assemblée générale.

Il établit un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs et propose au conseil d'administration les candidatures de membres de la direction, après avoir si nécessaire entendu les candidats.

### **3.5.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités**

**Le conseil d'administration** se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an, soit tous les trimestres. La durée moyenne des séances est de 4 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à toute ou partie des séances avec voix consultative. En 2015, le conseil d'administration a tenu sept séances, sur convocation de son président.

**Le comité exécutif du conseil** se réunit généralement 1 fois par trimestre en alternance avec une séance du conseil d'administration. Si la marche des affaires l'exige le président peut convoquer des séances. La durée moyenne des séances est de 4 heures. Le directeur général et les directeurs-adjoints sont invités à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2015, le comité exécutif a tenu deux séances.

**Le comité d'audit** tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2015, le comité d'audit a tenu deux séances, sur convocation de son président.

**Le comité de rémunération et de nomination** se réunit au moins deux fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires des directeurs et des membres des comités de direction, et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre pour préparer les propositions de nomination à présenter au conseil d'administration, décider la part variable de la rémunération des cadres. La durée moyenne des séances est de 2 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. En 2015, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances, sur convocation de son président.

Chaque comité prépare et instruit à l'attention du conseil d'administration les dossiers relatifs à leurs sphères de compétences.

Les administrateurs peuvent poser, lors des séances du conseil, toutes questions relatives à l'activité des comités précités.

### 3.6 Compétences

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le conseil d'administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, du budget consolidé, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan.

Le conseil d'administration a, jusqu'au 24 septembre 2015, délégué la conduite opérationnelle de l'ensemble de la société à un seul directeur général, Monsieur Eric Aigroz. A compter du 25 septembre 2015, le conseil d'administration a décidé de confier la supervision de la conduite opérationnelle au Président par intérim, M. Luigi Mion, en le nommant également Chief Executive Officer tout en laissant à M. Eric Aigroz la responsabilité de la conduite de la société, en particulier de la coordination des activités des unités de production, déchargeant ainsi le comité exécutif de toute tâche de nature opérationnelle.

La gestion de l'administration et des finances est confiée à un directeur administratif et financier, qui porte la responsabilité de la gestion de son domaine de compétence, en particulier du bon fonctionnement du Système de contrôle interne (SCI). Ce directeur apporte en outre à la direction et aux divers collaborateurs le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des deux unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, gestion de la trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

### 3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction

Les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille des commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, la relève et la formation du personnel, et un rapport sur les systèmes qualité, sécurité, environnement (QSE), de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques sont à la disposition des administrateurs avant chaque séance du conseil d'administration. Ces éléments sont présentés par le directeur général, le directeur administratif financier et les directeurs-adjoints et le cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par le directeur général et les directeurs-adjoints concernés.

La description du système de gestion des risques figure dans les annexes aux comptes statutaires en page 58

## 4. Direction

### 4.1 Membres de la direction

Le CEO et le Directeur Général sont assistés dans leur tâche par deux comités de direction, un dans chaque unité de production et est présidé par le Directeur Général ; les autres membres ayant une voix consultative.

En 2015, les deux comités de direction sont composés comme suit :

#### Comité de direction de l'unité Constructions Métalliques

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Luigi Mion	IT	1945	CEO
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur général
Yves Bosson	CH	1961	Directeur adm. et financier
Stefan Walt	CH	1963	Directeur adjoint CM (Suisse)
Christian Charpin	CH/F	1955	Directeur adjoint CM (EU)
Nadir Moussaoui	CH	1970	Ingénieur soudure
François Rappo	CH	1955	Responsable Q.S.E.

**Luigi Mion** : Son parcours professionnel est décrit sous la rubrique 3 propre au Conseil d'administration.

**Eric Aigroz** est directeur général de la société depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, après avoir été directeur de l'unité de production Tubes Inox depuis juillet 2000. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ETS en mécanique, il a occupé de 1981 à 1984 la fonction de responsable de production auprès de Steiger SA. Entré au service du groupe en février 1985, il est d'abord responsable de production d'Efimex SA, filiale à 100 % de Zwahlen & Mayr SA, puis, dès 1994, du secteur tubes soudés de l'unité de production Tubes Inox. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Yves Bosson** assume la charge de directeur administratif et financier depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Il est titulaire d'un diplôme d'expert en finance et controlling. Après six années d'activité auprès d'ATAG Fiduciaire Générale SA, il est entré au service de la société DuPont Polymer Powders Switzerland comme chef administratif et financier. Il a ensuite participé à l'implémentation de projets informatiques de gestion comptable et financière dans les diverses unités européennes du groupe DuPont de Nemours. Il est conseiller général de Bulle depuis



2010. A la suite de l'assemblée générale du 30 avril 2013, il devient secrétaire hors conseil de la société Zwahlen & Mayr SA. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Stefan Walt** est depuis avril 2008 directeur adjoint de l'unité Constructions métalliques, avec la responsabilité des activités sur le territoire national et du service Ventes & Marketing. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'EPFL, il est entré au service de la société en février 2001 en qualité d'ingénieur responsable d'affaires. Auparavant, il a occupé durant 13 ans la fonction d'ingénieur chef de projet dans les bureaux d'ingénieurs Boss à Renens, puis H. Ruppen à Monthey. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Christian Charpin** est depuis avril 2008 directeur adjoint de l'unité Constructions métalliques, avec la responsabilité des activités à l'étranger. Entré au service de la société en octobre 2006, comme directeur d'Efimex Entreprise générale, société du groupe Zwahlen & Mayr, charge qu'il exerce toujours, il a été nommé gérant de la succursale ZM-France en juillet 2007. Ingénieur diplômé de l'IPI de Colmar (F), il a exercé son activité dans diverses sociétés du groupe Bouygues durant près de quinze ans, avant de diriger, huit années durant, l'entreprise générale de construction SEICCF active en Pologne, Hongrie, Roumanie et Russie. Double national suisse et français, il réside en Suisse.

**Nadir Moussaoui** est Ingénieur en soudure. Entré dans la société en 2002 comme responsable d'affaires, il a été nommé fondé de pouvoir en 2006. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'EPFL et d'un diplôme européen d'ingénieur en soudure. Après avoir été actif durant trois ans dans l'entreprise de constructions métalliques Sottas SA, il a passé quatre ans aux Etats-Unis, où il a obtenu un Master en sciences à l'université du Texas à Austin. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**François Rappo** est responsable des systèmes qualité, sécurité, environnement et informatique de Zwahlen & Mayr SA. Il est entré dans la société en novembre 1992 comme chef d'atelier d'Efimex SA, société du groupe Zwahlen & Mayr. Il devient responsable en 1996 de l'assurance qualité de l'unité Tubes Inox. Nommé fondé de pouvoir le 1<sup>er</sup> janvier 2004, il est titulaire d'un CFC de constructeur, d'un diplôme de chargé de sécurité CFST et d'un postgrade HEG en management.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

#### Comité de direction de l'unité Tubes Inox

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Luigi Mion	IT	1945	CEO
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur général
Yves Bosson	CH	1961	Directeur adm. et financier
David Auer	CH	1966	Directeur commercial
Arnaud Marson	F	1975	Responsable production
François Rappo	CH	1955	Responsable Q.S.E.

**David Auer** est directeur commercial depuis janvier 2001. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rügger SA à Crissier. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Arnaud Marson** est responsable de production en titre depuis janvier 2011. Titulaire d'un brevet de technicien supérieur en productique, Il est engagé en 2001 en qualité de responsable qualité environnement sécurité au sein de la fonderie A Neeser SA à Morges. En 2002 il entre au service de Zwahlen & Mayr comme responsable du contrôle qualité de l'unité tubes inox.

En 2009 il assume la coordination des productions Tubes Soudés et Tubes Etirés. Il a été conseiller de la municipalité de Saint Gingolph en France de 2008 à 2013. De nationalité française, il réside en France.

Les comités de direction se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par mois, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque



séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé pour information aux membres du comité exécutif du conseil. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

#### **4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts**

Il n'y a pas d'autres activités importantes ou mandats politiques autres que ceux figurant ci-dessus dans les profils individuels des membres de la direction.

#### **4.3 Contrats de management**

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

### **5. Rémunération, participations et prêts**

#### **5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation**

Tous les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des comités. Le Conseil d'administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le conseil qui la détermine en fonction du temps nécessaire et la complexité du sujet traité. Si ces dernières, rajoutées aux rémunérations usuelles, dépassent les limites maximales fixées par l'assemblée générale, les montants supérieurs à la limite autorisée seront validés à posteriori par l'assemblée générale suivante. Il n'est pas fait appel à des conseils extérieurs.

Les membres du conseil n'ayant pas de rôle exécutif, aucune des rémunérations ci-dessus ne dépend des résultats de la société.

Le montant des honoraires annuels du président du Conseil d'administration et du Vice-président ont été diminués de 5'000 CHF passant de 30'000 en 2014 à 25'000 en 2015 pour le Président et de 25'000 à 20'000 pour le Vice-Président. Aucun mandat spécifique n'a été demandé à un membre du Conseil d'Administration.

La rémunération globale octroyée au Conseil d'administration pour 2015 a diminué de 19% par rapport à celle de l'année 2014.

La rémunération des directeurs et du personnel d'encadrement comporte une part fixe et une part variable. Il n'existe pas de plan d'actions ni d'options afin de permettre aux administrateurs ou aux membres de la Direction d'obtenir des actions à des conditions avantageuses.

Chaque début d'année, le comité exécutif en accord avec le directeur général fixe des objectifs financiers globaux pour l'entreprise et plus spécifiquement à chaque unité de production. L'atteinte ou le dépassement de ces objectifs détermine la part variable de la rémunération. Pour ce faire, la prime de base est majorée d'un coefficient variant de 0 à 2. Afin de tenir compte des performances individuelles, la prime attribuée sur la base des résultats quantitatifs est pondérée par un coefficient s'étalant de 0.8 à 1. L'attribution de ce coefficient est à la discrétion de la direction générale.

La rémunération variable peut représenter entre 0 et 20% d'un salaire annuel de 100'000 CHF et plus, et entre 0 et 12% d'un salaire inférieur à 100'000 CHF. Toutes les rémunérations sont payées en espèces, il n'a été fait aucun paiement en actions.

Il n'y a pas eu de rémunération variable pour 2015.

La fixation annuelle de la rémunération fixe des membres de la direction tient compte du coût de la vie ainsi que la moyenne des ajustements octroyés aux collaborateurs. Ces éléments peuvent être majorés ou minorés par décision du comité de rémunération en fonction de l'efficacité de l'intéressé.

La partie fixe de la rémunération aux membres de la Direction a été réduite de 5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, de la même manière que celle pour le personnel de l'unité Constructions métalliques. Cela représente une diminution de 2.5% sur une base annuelle.

La rémunération des membres du conseil d'administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés. Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les rémunérations abusives, les rémunérations globales du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'ont pas dépassé les limites maximales fixées par l'assemblée générale, soit 85'000 CHF pour le Conseil d'Administration et 279'500 CHF pour la Direction Générale.

Il n'est pas possible d'établir un benchmark sur les niveaux de rémunération, car les sociétés du secteur d'activité n'ont pas l'obligation de publier.

Aucun avantage ou prestation de sortie n'est prévu lors du départ d'un administrateur ou d'un membre de la direction de la société. En 2015 lors de leur départ, aucun membre de la Direction n'a bénéficié d'avantages. De même, il n'a pas été versé de primes d'arrivée (« *golden handshakes* ») lors de l'arrivée des nouveaux administrateurs.

Un rapport de rémunération détaille les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, page 49

## **6 Droits de participation des actionnaires**

### **6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

### **6.2 Quorums statutaires**

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

### **6.3 Convocation de l'assemblée générale**

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch) sous la rubrique "investisseurs" et la sous-rubrique "communiqué de presse"

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al.2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

### **6.4 Inscription à l'ordre du jour**

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al.3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 10% pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 4 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard le 28 février de l'année de l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

## **6.5 Inscription au registre des actions**

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

## **7 Prise de contrôle et mesures de défense**

### **7.1 Obligation de présenter une offre**

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

### **7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle**

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société. Zwahlen & Mayr SA n'a notamment pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du conseil d'administration, le directeur général ou d'autres membres dirigeants.

## **8. Organe de révision**

### **8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable**

L'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2015 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2015 est M. Jean-Claude De Iaco

### **8.2 Honoraires de révision**

Les honoraires 2015 de la fiduciaire FIDAG SA pour l'audit intermédiaire et final représentent un montant de CHF 52'000.-

### **8.3 Honoraires supplémentaires**

Aucun honoraire supplémentaire n'a été facturé pour l'exercice 2015.

### **8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision**

Le comité d'audit du conseil d'administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports. Il analyse avant l'audit final le programme et les procédures y relatives. A l'issue, en collaboration avec les réviseurs, il examine les résultats. Avant l'assemblée générale, le comité d'audit évalue les performances, l'indépendance et les honoraires du réviseur. Sur la base de son étude, il propose au conseil d'administration de soumettre sa candidature à l'assemblée des actionnaires.

La vérification du SCI est faite de manière régulière ou sous mandat du comité d'audit. Sur la base des constatations qui en résultent, des recommandations sont faites au comité d'audit afin d'améliorer son efficacité.

En 2015, le suivi et le développement du SCI ont fait l'objet de deux séances entre le comité d'audit et la direction.

Le réviseur externe établit en principe deux « management letters », l'une suite à la révision intermédiaire, l'autre pour les comptes annuels 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les « management letters » sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

En 2015 le réviseur externe a participé à une séance du comité d'audit.

## 9. Politique d'information

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

La personne de contact pour toute information est : M. Yves Bosson Directeur Administratif et Financier ([yves.bosson@zwahlen.ch](mailto:yves.bosson@zwahlen.ch)) adresse postale : Zwahlen & Mayr SA, case postale 17 1860 Aigle, Suisse, téléphone 024.468.46.46, télécopieur 024.468.46.00.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SIX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch). Le lien "*investisseurs*" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français (système Push, lien : [http://www.zwahlen.ch/p\\_i\\_accueil.html](http://www.zwahlen.ch/p_i_accueil.html)). Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système pull, lien : [http://www.zwahlen.ch/formulaire\\_contact\\_financier.html](http://www.zwahlen.ch/formulaire_contact_financier.html)).

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.